



Trimestres pour la retraite

Par **jeanno65**, le **13/03/2022** à **21:16**

Bonsoir,rrnrnJe viens de regarder mes trimestres pour la retraite, j'ai eu une mauvaise surprise d'apprendre que certains ne sont pas comptés car mon employeur de l'époque (1979-1981) n'aurait pas suffisamment cotisé. Est-ce que ça veut dire que je suis puni pour celà ? Si vous pouvez m'aider à savoir si c'est vrai ?0rrnrnJ'ai 59 ans et me suis fait opérer du coeur en 2017, je ne me sens pas de travailler encore deux ans.rnrnMerci et cordialement.

Par **morobar**, le **15/03/2022** à **10:45**

Bonjour,rrnrn[quote]rncar mon employeur de l'époque (1979-1981) n'aurait pas suffisamment cotisé.rnrn[/quote]rnNonrrnrnA l'époque vous étiez jeune, et Cela peut s'expliquer par le fait qu'un trimestre n'est validé que si vous avez cotisé un [salaire minimum](#)